



AVIS DE COURSE TYPE HABITABLES 2013-2016

Nom de la compétition : **J CUP 2016**

Grade : **5A**

Dates complètes : **13 - 14 – 15 – 16 OCTOBRE 2016**

Lieu : **Baie de Quiberon**

Autorité Organisatrice : **Yacht Club du Crouesty Arzon (YCCA)**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe « Prescriptions » si nécessaire,
- 1.3 Les règlements fédéraux,
- 1.4 La partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2,
- 1.5 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte aux bateaux de type J 80
(L'organisateur se réserve le droit d'accepter des bateaux d'autres classes)
- 3.2 Les concurrents - chaque membre de l'équipage - doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical ou accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineursDe plus, le skipper devra présenter :
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.
 - une photocopie de l'attestation de l'attestation d'assurance en course
- 3.4 Les concurrents non résidents (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF
 - le certificat de jauge ou de conformité
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'1,5 million d'Euros
 - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.5 Le skipper recevra en échange du dossier d'inscription complet une flamme d'identification qu'il arborera dans le pataras ou à défaut dans le bas du hauban bâbord pour toute la compétition

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont de 180 € par bateau. Ce prix ne comprend aucun repas.
A régler à l'ordre de « Yacht Club du Crouesty-Arzon » au plus tard le 14 octobre 2016.

5. PROGRAMME

5.1 Confirmations d'inscription de 14h00 à 18h00 le jeudi 13 octobre et de 08h00 à 12h00 le vendredi 14 octobre 2016.

5.2 Jauge et contrôles : A la discrétion de l'organisateur

5.3 Jours de course :

Jour de course	Briefing	1 ^{er} signal d'avertissement
14 octobre	13 h 15	14 h 30
15 octobre	09 h 45	11 h 00
16 octobre	09 h 15	10 h 30

Nombres de courses : 1 à plusieurs courses par jour

5.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h00 le dernier jour.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées au club, et les annexes éventuelles seront disponibles lors de la confirmation d'inscription, sous réserve de la présentation d'un dossier d'inscription complet.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit

7.2 L'emplacement de la zone de course est situé en Baie de KERJOUANNO

8. CLASSEMENT

8.1 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.

9. PLACE AU PORT

Renseignements sur l'emplacement au port : s'adresser à la capitainerie.

10. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la durée de la manifestation, sauf accord selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

11. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

12. PRIX

Remise des prix le 16 octobre à l'issue des courses.

13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

YCCA
Port du Crouesty
BP 27

56640 ARZON

Tél. : 02 97 53 78 07 - Fax : 02 97 53 61 35

ycca@wanadoo.fr

www.ycca.fr

Contact: Gaëtan LE GUILL: 06 31 32 89 10